

PRÉFECTURE

de la
MOSELLE

METZ, le

Référence à rappeler

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

2ème Bureau

57034 METZ CEDEX

Tél. 87.30.81.00

Poste : 4196

RE/JR

Installations classées

A R R E T E

=====

N° 86 - AG/2 - 294
en date du 26 avril 1986

mettant la société PROTELOR en demeure de
présenter l'étude prescrite à l'article 1er
de l'arrêté préfectoral n° 85-AG/2-333 du
28 mai 1985 relatif au traitement des eaux
usées de ses installations de la plate-forme
chimique de CARLING à SAINT-AVOLD.

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION LORRAINE ET DE LA MOSELLE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée et le décret n° 77.113
du 21 septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection
de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-AG/2-333 du 28 mai 1985 prescrivant
à la société PROTELOR des dispositions complémentaires pour le traitement
des eaux usées de ses installations de la plate-forme chimique de CARLING
à SAINT-AVOLD et pour le rejet des eaux épurées dans le Merle ;

VU le rapport du 27 mars 1986 de M. l'Inspecteur des installations
classées constatant que l'étude prescrite dans cet arrêté n'a pas été fournie

A r r ê t e

Article 1er : La société PROTELOR est mise en demeure de déposer à la
Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, avant le 15 juin 1986,
l'étude prescrite par l'arrêté préfectoral du 28 mai 1985 susvisé.

Article 2 : En cas d'inobservation du présent arrêté il pourra être fait
application des sanctions administratives et pénales prévues par la législa-
tion des installations classées pour la protection de l'environnement.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, MM.
les Inspecteurs des Installations classées et tous agents de la force
publique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

METZ, le 26 Avril 1986

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,
Pour le Préfet,
Commissaire de la République,
Le Secrétaire Général,

Jacques ANDRIEU

Pour ampliation
Le Chef de bureau,

M. Wagner
M. WAGNER

